

**DELIBERATION N° 2023-05
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPVOUX**

Nombre de conseillers
En exercice 10
Présents : 08
Votants 08
Date de convocation : 24/03/2023

SEANCE ORDINAIRE DU 07 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Champvoux, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Louis ROUEZ, Maire.

La séance a été publique.

Présents : M. ROUEZ Jean-Louis, M. DUCH Jean-François, Mme GILBERT Anne (adjoints), M. ACHDJIAN Azade, M. BARDIOT Antoine, M. GILLES Nicolas, M. JOHNSON Kwaku, Mme GOULARD Stéphanie,

Absents excusés : Mme CROSNIER Céline, Mme GOULIART Nathalie

Monsieur GILLES Nicolas a été nommé secrétaire de séance.

.....
REDEVANCES DU DOMAINE PUBLIC

Les redevances du domaine public sont les suivantes :

- EDF	234.00 €
-FRANCE TELECOM :	727.29 €

Artères en sous-sol : 7.824 Km = *46,95 € = 367.34 €

Artères aériennes : 5.500 Km * 62.60 € = 344.30 €

Emprise au sol : 0.50 m²* 27.5331.30 € = 15.65 €

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :
Adopte les propositions qui lui sont faites concernant les redevances du domaine public.
A l'unanimité les membres du conseil municipal ACCEPTENT ces propositions.

Pour certifié conforme et exécutoire

Le secrétaire de séance
Nicolas GILLES



SOUS-PREFECTURE
DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Reçu le **20 AVR. 2023**

au contrôle de légalité

Le Maire,
Jean-Louis ROUEZ

